

**CONTRAT DE PROMENADE DE CHIEN**

**Protocole d'Accord entre les soussignés :**

....., Propriétaire  
de l'animal,  
demeurant à (adresse)

.....  
.....,

Téléphone : .....-.....-.....-.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : .....

Téléphone : .....-.....-.....-.....

Et

Patricia PETIT, Petsitter,

Téléphone : 06-10-67-55-28

E-mail : [contact@pension-lesaristos.fr](mailto:contact@pension-lesaristos.fr)

**Votre Chien :**

Son Nom : .....

Sexe : ..... Né(e) le : ..... Race : .....

Identifié(e)/ Tatoué(e) : .....

Vaccin CHPLR, date : ..... Stérilisé(e), date : .....

**Il a été convenu d'un contrat de promenade de votre chien dans les conditions suivantes :**

- Chien(s) non agressif(s) et sociable(s) avec l'humain et ses congénères.
- Chien(s) **vacciné(s) CHLPR Pi, identifié(s) ou tatoué(s)**
- **OBLIGATOIRE**, si le propriétaire absent, la carte d'identification ou de tatouage de l'animal, la carte de vaccination.
- Promenade de votre chien :  Quartier.  
 Espace vert (près de chez vous)  
 Forêt
- Secteur :  De 0 à 10 km.  De 11 à 20 km
- Durée de la promenade :  30 mn  45 mn  1 heure
- Utilisation de votre matériel : un collier ou un harnais **en bon état** (pas de collier à pique) ; une laisse ou une longe, pour les chiens catégorisés une muselière et une copie du permis de détention.
- **Le règlement de 40 % est exigible à la signature du contrat, et la totalité sera versée en débute de prestation** (règlement des prestations en espèces ou en chèque, à l'ordre de Patricia Petit, en euros).
- Jour férié, dimanche, **pas de majoration**
- Jusqu'à 3 chiens selon les tailles
- **Pré-visite OBLIGATOIRE pour présentation de/des chien(s). Remise des clés, si besoin lors de cet échange.**

**POUR VALIDER VOTRE RESERVATION**

Merci de remplir ce contrat avec 40 % du solde de la prestation demandée (arrhes), par chèque à l'ordre de « Patricia Petit », ou en espèces, à me remettre en main propre lors de la pré-visite.

Le reste du solde sera versé le jour du début de la prestation.

En cas d'annulation, les arrhes resteront acquises.

